

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.79.2012.TREATIES-1 (Notification dépositaire)

PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE
L'ENFANT ÉTABLISSANT UNE PROCÉDURE DE PRÉSENTATION DE
COMMUNICATIONS

NEW YORK, 19 DÉCEMBRE 2011

OUVERTURE À LA SIGNATURE

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Le Protocole susmentionné, qui a été adopté à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies par la résolution 66/138 du 19 décembre 2011 sera ouvert à la signature lors d'une cérémonie de signature qui aura lieu à Genève, en Suisse, le 28 février 2012 et par la suite au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York.

Conformément au paragraphe 1 de son article 18, le Protocole sera ouvert à la signature de tous les États qui ont signé ou ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant ou l'un des deux Protocoles facultatifs s'y rapportant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, et l'implication d'enfants dans les conflits armés, ou qui y ont adhéré.

Des exemplaires certifiés conformes du Protocole dont les textes anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe font également foi, sont en cours de préparation et ils seront diffusés à tous les États dès que possible. Les copies électroniques du Protocole sont affichées sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse suivante :
<http://treaties.un.org/doc/Treaties/2011/12/20111219%2003-15%20PM/CTC%204-11d.pdf>.

Le Secrétaire général saisit cette occasion pour rappeler que, conformément à la pratique internationale établie, seuls les chefs d'État, les chefs de Gouvernement ou les Ministres des affaires étrangères sont habilités, de par leurs fonctions, à signer un traité au nom d'un État sans avoir à produire des pleins pouvoirs à cet effet. Tous les autres représentants désirant signer le Protocole doivent être munis des pleins pouvoirs émanant de l'une de ces autorités.

Le Secrétaire général serait très obligé si les États souhaitant signer le Protocole pouvaient préalablement adresser les pleins pouvoirs requis, le cas échéant, à la Section des traités du Bureau des affaires juridiques, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, télécopie : (212) 963-3693.

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.

Pour plus d'information concernant les pleins pouvoirs, on peut se reporter au Manuel des traités sur le site Web du Recueil des Traités des Nations Unies, qui peut être consulté à l'adresse ci-après : <http://treaties.un.org/doc/source/publications/THB/French.pdf>.

Le 8 février 2012

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. G. W.', written in a cursive style.

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.